

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

**Séance du 04 avril 2024**  
**Délibération n°3-6A**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, FINI Sandro et FERRANDI François
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal

Mr DEVAUTOUR Florian donne procuration à Mr FINI Sandro  
Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune arrêté pour l'année 2024 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 112 805.77 €	1 112 805.77 €
<b>Section d'investissement</b>	815 000 €	815 000 €
<b>TOTAL</b>	1 927 805.77 €	1 927 805.77 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2024 de la Commune arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 112 805.77 €	1 112 805.77 €
<b>Section d'investissement</b>	815 000 €	815 000 €
<b>TOTAL</b>	1 927 805.77 €	1 927 805.77 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10 + 1 procuration  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre 0 Pour 11  
Date de convocation : 26 mars 2024  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

